



COMMUNE DE PRAYSSAS

PROCES VERBAL SÉANCE DU 31 MAI 2022

Nombre de Conseillers :
en exercice 15
Présents 12
Votants 13

Date de convocation :
25/05/2022

Le trente-et-un mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prayssas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BOUSQUIER, Maire.

PRÉSENTS : Philippe BOUSQUIER, Sonia BENASSY, Christiane BERTEAU, Dominique BOSCHER, Jean-Yves CASSANT, Michel CORRADINI, Virginie DE BROUWER, Alexandre JEAN, Charles MERLY, Christian PECOURNEAU, Aldo RUGGERI, Catherine TRAMEAUX.
Absents excusés : Laurie BENASSAYA, Carole BETHENCOURT, Patricia POTHIER.

Pouvoirs : Mme Patricia POTHIER donne pouvoir à Mme Sonia BENASSY

Secrétaire de séance : Mr Christian PECOURNEAU.

Le seize mai deux mille vingt-deux à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Prayssas,

M. le Maire ouvre la séance à 19 heures.



Vu le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022.

APPROBATION PROCES- VERBAL

Séance du 16 mai 2022

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 13 voix Pour, dont 1 pouvoirs, 0 voix Contre et 0 Abstention**

*Délibération n° 2022 05 31_01
Transmis Préfecture le 01.06.2022
Publié le 01.06.2022*

ADOPTE le procès-verbal de la séance du 16 mai 2022



Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande de subvention a été obtenue pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux le 18 mai 2020 dans le cadre de l'Ad'Ap déposé par la commune,

Qu'une demande de prolongation de l'exécution des travaux a été obtenue le 10 mars 2022,

Qu'une modification du descriptif de l'opération permettant de reporter tous les crédits de la subvention pour les seuls travaux de l'école a été accordée le 10 mars 2022,

Monsieur le Maire informe le Conseil de la possibilité de déposer une demande de subvention supplémentaire auprès du Conseil Départemental de Lot-et-Garonne et que cette demande exige de modifier le plan de financement,

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur le nouveau plan de financement

TRAVAUX DE MISE EN ACCESSIBILITE DE L'ECOLE PRILAIRE DE PRAYSSAS

Plan de financement

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 13 voix Pour, dont 1 pouvoir, 0 voix Contre et 0 Abstention**

Délibération n° 2022 05 31_02

*Transmis Préfecture le 01.06.2022
Publié le 01.06.2022*

DECIDE de fixer le plan de financement pour cette opération comme suit.

Coût des travaux HT : 75 300,00 €

DETR accordée : 28 602 €

75 300 x 20% 15 060 €

Commune : 31 638 €

MANDATE M. le Maire pour solliciter cette subvention

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP 2022



Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet à développer dans la médiathèque.
« Création d'un espace dédié au numérique pour les jeunes »

Le projet est d'attirer les jeunes adolescents à fréquenter la médiathèque en complétant le dispositif numérique des micro-folies.

Conscient de la difficulté à faire venir les jeunes adolescents dans ce lieu à la connotation souvent revêche pour eux, nous souhaitons leur proposer une activité en rapport avec leurs préoccupations.

La commune souhaite dans ce but acquérir des jeux électroniques pour compléter le catalogue déjà disponible.

Si les jeunes utilisent abondamment leurs écrans ils méconnaissent souvent leur utilisation pour des démarches administratives telles que recherche d'emploi, rédaction de documents etc... L'accompagnement du conseiller numérique permettra de répondre à ce besoin.

Le montant de ces acquisitions s'élève à 2190 €, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la Convention Territoriale Globale synthétisant les compétences partagées par la Caisse des Allocations Familiales (CAF), la Mutualité Sociale Agricole (MSA), les services de l'Etat, la Communauté de Commune et la Commune.

Le Maire invite le conseil municipal à délibérer sur le plan de financement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Par 13 voix Pour, dont 1 pouvoirs, 0 voix Contre et 0 Abstention

DECIDE de fixer le plan de financement pour cette opération comme suit.

TOTAL DES achats de logiciel TTC :	2190 €
Subvention Convention Territoriale Globale :	1553 € soit 70%
Autofinancement :	657 € soit 30 %

MANDATE M. le Maire pour solliciter cette subvention

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2022 par décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures15.

Délibération n° 2022 05 31_01

Délibération n° 2022 05 31_02

Délibération n° 2022 05 31_03

MEDIATHEQUE

**CREATION D'UN ESPACE
DEDIE AU NUMERIQUE POUR
LES JEUNES**

Délibération n° 2022 05 31_03

*Transmis Préfecture le 01.06.2022
Publié le 01.06.2022*